

# Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2016

## Incidence financière

### Personnel Municipal - Attribution d'une majoration de la Nouvelle Bonification Indiciaire versée à certains personnels exerçant dans le quartier de la Fontaine d'Ouche

Sont concernés en 2016 145 agents répartis de la manière suivante :

Collectivité	Service	Nombre d'agents
Ville de Dijon	Sports – Animation et éducation sportive	20
Ville de Dijon	Sports – Piscine Fontaine d'Ouche	8
Ville de Dijon	Exploitation – Entretien des bâtiments	5
Ville de Dijon	Direction de la Petite Enfance	35
Ville de Dijon	Etat-civil – Mairie annexe Fontaine d'Ouche	1
Ville de Dijon	Restauration municipale – Agents des restaurants scolaires	24
Ville de Dijon	Education – Jeunesse – Agents d'entretien des écoles	18
Ville de Dijon	Education - Jeunesse – ATSEM	16
Ville de Dijon	Education – Jeunesse – Animation	8
Ville de Dijon	Culture – Bibliothèque Fontaine d'Ouche	6
Ville de Dijon	Culture – Théâtre Fontaine d'ouche	2
Ville de Dijon	Tranquillité publique	2
<b>Total</b>		<b>145</b>

A la Ville, le coût de la mise en place de la NBI pour les agents travaillant dans le quartier de la Fontaine d'Ouche est estimé à environ 142 000 € en année pleine (base 2016). A cette somme s'ajoutent 71 000 € de majoration, soit un total de 213 000 €.

Toutefois, le surcoût 2016 supporté par la collectivité est en réalité moindre, plutôt de l'ordre de 187 000 €, car certains agents ne sont pas bénéficiaires pendant l'année complète ou bénéficient déjà d'une NBI à d'autres titres.

Des rappels seront à verser au titre de 2015. Le montant 2015 est estimé à 187 000 € pour la Ville. A noter que certains agents sont concernés en 2015 alors qu'ils ne le sont plus en 2016 (agents du centre socio-culturel de la Fontaine d'Ouche notamment).